

Par ordonnance le gouvernement remet en cause la loi Bachelot sur les PPRT pour les entreprises riveraines situées dans les zones de danger :

Une véritable injustice de plus pour les riverains

Devant les coûts importants des mesures foncières et les difficultés d'application des plans de prévention des risques technologiques pour les entreprises riveraines , le gouvernement a usé de son droit par ordonnance pour modifier les conditions d'application de la loi Bachelot.

Cette ordonnance concerne principalement la mise en place de solutions alternatives aux expropriations délaissements et renforcement du bâti qui sont imposées aux riverains.

Les entreprises voisines des sites industriels SEVESO HS pourront rester dans les zones rouges de danger sans expropriation alors que les riverains doivent en partir.

Depuis de nombreuses années les nombreuses associations riveraines dénoncent cette loi PPRT inapplicable, et très coûteuse pour le contribuable.

Un exemple en région PACA, le PPRT de Total La Mède : 50 M€ de financement nécessaires pour appliquer la loi.

Face au risque, il n'y a pourtant pas de différences majeures entre un habitat de riverains et un habitat de salariés PME.

Pourquoi tant de gaspillage de l'argent public.

La France est le seul pays au monde à avoir osé par une loi transférer la responsabilité des mesures de protections d'un danger industriel vers le simple riverain.

Les riverains demandent simplement à vivre en paix et à bénéficier des mêmes mesures d'assouplissement et de simplification que leurs entreprises voisines, c'est l'intérêt de tous et de notre pays.

Messieurs les sénateurs, proches des collectivités, prenaient en compte la réalité du terrain et soutenez la proposition de moratoire qui sera mise en débat au sénat le 11 décembre.

Messieurs les députés la loi de 2003 n'est plus adaptée à la situation actuelle, les temps ont changé défendez nous.

